



Association Z

Etape n°6

Je deviens un « Monsieur » comme on disait dans le canton

«Enfin une activité très sérieuse que je n'ai pas pu exercer tout de suite ! Il a fallu attendre ma retraite ! pour plusieurs raisons.

Pour m'y rendre, j'ai dû gravir plusieurs fois les 177 marches en bois pour défendre mes points de vue !

Voilà ce que je dis à propos de la loi sur le travail le dimanche :»

M. C : — Après tout ce qui vient d'être dit, je voudrais savoir ce que c'est que ces mots : « en cas d'urgence. » et qui sera appelé à dire qu'il y a urgence..... (M. Panchaud : Le bétail !)... Il y a quinze ans de cela, j'avais un pré fauché depuis plusieurs jours sans qu'on puisse rentrer la récolte. Un dimanche, une éclaircie se produit, je prie mes hommes de rentrer leur foin sans avoir rempli la formalité obligatoire de m'adresser au syndic pour en obtenir la permission. Le garde communal surgit, ces braves gens s'en vont pour éviter d'être pris en contravention, sans faire le travail que je leur avais commandé. Ceci se passait à 6 heures du matin. A 11 1/2 heures, je pensais que mes chicons étaient déchironnés, mais rien de fait ! L'herbe était coupée depuis 18 jours. Je questionne, on me répond que la police est intervenue, je descends à la gare où se trouvait le policemen, qui me fait remarquer que tout travail est défendu le dimanche; mais, malheureux, lui fis-je, il fallait les prendre en contravention, j'aurais sauvé mon foin. Là-dessus, il me rudoya et je lui lançai un mauvais mot, ce qui me valut 75 fr. d'amende (*Hilarité*). Ceci n'est pas une invention, mais un fait. Les mots « en cas d'urgence » laissent la porte ouverte à l'arbitraire. C'est pourquoi je ne voterai pas la loi, même rien qu'à cause de cela !

Rendez-vous à l'endroit où j'ai tenu ce discours et découvrez pour quelles raisons je ne pouvais pas exercer cette activité avant ma retraite. Prenez une photo significative de l'endroit près de l'indice.